



le vendeur se rétracte au profit d'autres acheteurs

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **17/02/2021** à **20:00**

Nous sommes sous compris pour la vente de notre maison.

Le fruit de cette vente couvrira l'achat d'une autre maison que nous avons trouvé de particulier à particulier.

Nous nous sommes entendus sur un prix définitif et devons signé un compromis chez le notaire dans 8 jours.

Hors le vendeur me signifie qu'il ne souhaite plus faire affaire avec nous mais avec un autre couple qui aurait un meilleurs dossier (offre de prêt accepté par la banque). le notaire n'est pas au courant

Le vendeur invoque que l'argent de la vente n'est pas encore sur notre compte

Le vendeur en a t il le droit ?

Bien cordialement

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **18/02/2021** à **08:14**

bonjour

merci de votre réponse mais je ne comprends pas le terme de "faculté de substitution"

Par **janus2fr**, le **19/02/2021** à **08:41**

Bonjour Yukiko,

Une clause de substitution ce n'est pas vraiment cela. Cette clause permet à l'**acheteur** de se substituer toute autre personne.

Ici, c'est le vendeur qui veut changer d'acheteur...

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **19/02/2021** à **09:58**

merci je viens de voir le paragraphe sur mon compromis de vente concernant ma maison

mais ma question est : j'achète une maison ; nous nous mettons ok sur le prix ; vendeur va chez le notaire qui prépare le compromis ; un rdv est fixé pour signature ; et la le vendeur ne veut plus faire affaire avec nous

sommes nous protégé par l'article 1583 du code civil ? Peut on forcer la vente ?

bien cordialement

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **19/02/2021** à **10:59**

merci bien de votre réponse

réclamer une indemnité suffira peut-être à lui faire changer d'avis

nous allons tenter cette possibilité